Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260407-2026_04_031-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil municipal de Vern-sur-Seiche, légalement convoqué le premier avril deux mil vingt-six, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil municipal, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane LABBÉ, Maire.

Membres en exercice :	29
Quorum :	15
Présents :	26
Absents excusés :	3
Procurations de vote :	3
Votants :	29

Présents :
Stéphane LABBÉ – Stéphane CHABOT – Sevgi KARAMAN – Jean-Pierre DEWITTE – Amélie PETIT – Frédéric LÉGLISE – Cindie COMMEUREUC – Jean-Marc BERTRAND – Sylvie RIALLAND – André LAITU – Françoise HUCHE – Loïc FÉVRIER – Marie-Paule MENARD – Jocelyne RENOU – Denis LE MELLOT – Corinne GUILLOTIN – Sébastien GIRARD – Salima BOUZAHAR – Suzanne PARQUIER – Magali TOURTELIER – Romain AUBAUD – Evann BEURION – Stéphane SIMON – Nicolas PERRIN – Valérie DAVOUST – Valérie GUIGOT

Absents excusés :
Philippe LEMOINE – Magali MONCHAUSSÉ – Sonia ARENA

Procurations de vote :

Philippe LEMOINE	Mandataire Stéphane LABBÉ
Magali MONCHAUSSÉ	Mandataire Magali TOURTELIER
Sonia ARENA	Mandataire Valérie DAVOUST

Secrétaire de séance : Sevgi KARAMAN

Publication en ligne le : 10/04/2026

N° 2026-04-031 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Institutions et vie politique / Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

> *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*
>
> *Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.*
>
> *Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale*.

Il est proposé au Conseil municipal de créer **8 commissions municipales** qui compteront chacune, en plus de Monsieur le Maire qui est président de droit de chacune d'entre elles, **9 membres**, désignés conformément au principe de la représentation proportionnelle selon la répartition suivante :

Calcul du quotient électoral : 29 conseillers municipaux/9 places en commission = 3,22

- Majorité « Vern avec vous » 24 membres/3,22 = 7,45 = 7 places
- Minorité « Vern demain » 4 membres/3,22 = 1,24 = 1 place
- Minorité « Bien vivre à Vern » = 1 place

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260407-2026_04_031-DE

L'**intitulé** des commissions municipales sera le suivant :

1. Administration générale, Devoir de mémoire, Protection de la population, Police de proximité
2. Aménagement, Urbanisme, Travaux, Voirie
3. Ressources générales, Finances, Ressources humaines
4. Vie scolaire, Restauration, Enfance, Jeunesse
5. Vie culturelle
6. Environnement, Espaces publics, Mobilités, Transition énergétique
7. Vie de la cité, Sports, Associations, Commerce
8. Solidarités, Cohésion, Protection sociale, Santé, Emploi

Par ailleurs, conformément à l'article L. 2121-8 du CGCT :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Il est proposé de modifier l'article 26 du **règlement intérieur du Conseil municipal** en vigueur depuis le 23 mai 2025, relatif aux commissions municipales permanentes, afin de le mettre en conformité avec la présente délibération, dans l'attente d'une refonte plus globale qui interviendra dans les six mois. Un extrait est joint en annexe n° 1.

Enfin, il est proposé au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, de procéder au **scrutin à main levée** pour les désignations des membres des commissions municipales mises aux voix, par vote à l'unanimité.

Ceci exposé ;
Vu les articles L. 2121-8, L. 2121-21, L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 2025-05-053 du Conseil municipal du 19 mai 2025 adoptant le règlement intérieur du Conseil municipal applicable à compter du 23 mai 2025 ;
Vu l'extrait du règlement intérieur du Conseil municipal ci-annexé ;

1) Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants par vote à main levée (29 voix pour) :

- **CRÉE** des commissions municipales au nombre de 8 ;
- **ARRÊTE** à 9 le nombre de membres des commissions, en plus de Monsieur le Maire, président de droit de chacune d'entre elles ;
- **ARRÊTE** l'intitulé de ces 8 commissions municipales comme suit :
  1. Administration générale, Devoir de mémoire, Protection de la population, Police de proximité
  2. Aménagement, Urbanisme, Travaux, Voirie
  3. Ressources générales, Finances, Ressources humaines
  4. Vie scolaire, Restauration, Enfance, Jeunesse
  5. Vie culturelle
  6. Environnement, Espaces publics, Mobilités, Transition énergétique
  7. Vie de la cité, Sports, Associations, Commerce
  8. Solidarités, Cohésion, Protection sociale, Santé, Emploi
- **MODIFIE** le règlement intérieur du Conseil municipal en vigueur depuis le 23 mai 2025 afin de le mettre en conformité avec le nombre de commissions municipales créées, leur intitulé et le nombre de leurs membres. Le règlement intérieur du Conseil municipal ainsi mis à jour est joint en annexe n° 2.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260407-2026_04_031-DE

2) **En outre, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants par vote à main levée (29 voix pour) :**

- **DÉCIDE** de procéder au scrutin à main levée pour la désignation à suivre des membres des commissions municipales.

3) **Enfin, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants par vote à main levée (29 voix pour) :**

- **DÉSIGNE** les membres des commissions municipales, conformément au principe de la représentation proportionnelle, comme suit :

Président de droit de chacune des 8 commissions : Stéphane LABBÉ, Maire.

1. Administration générale, Devoir de mémoire, Protection de la population, Police de proximité

1/ Majorité « Vern avec vous »	Stéphane CHABOT	6/ Majorité « Vern avec vous »	Marie-Paule MENARD
2/ Majorité « Vern avec vous »	Cindie COMMEUREUC	7/ Majorité « Vern avec vous »	André LAITU
3/ Majorité « Vern avec vous »	Denis LE MELLOT	8/ Minorité « Vern demain »	Sonia ARENA
4/ Majorité « Vern avec vous »	Magali MONCHAUSSE	9/ Minorité « Bien vivre à Vern »	Valérie GUIGOT
5/ Majorité « Vern avec vous »	Evann BEURION		

2. Aménagement, Urbanisme, Travaux, Voirie

1/ Majorité « Vern avec vous »	Sevgi KARAMAN	6/ Majorité « Vern avec vous »	Loïc FEVRIER
2/ Majorité « Vern avec vous »	Stéphane CHABOT	7/ Majorité « Vern avec vous »	Sébastien GIRARD
3/ Majorité « Vern avec vous »	Cindie COMMEUREUC	8/ Minorité « Vern demain »	Stéphane SIMON
4/ Majorité « Vern avec vous »	Jean-Marc BERTRAND	9/ Minorité « Bien vivre à Vern »	Valérie GUIGOT
5/ Majorité « Vern avec vous »	André LAITU		

3. Ressources générales, Finances, Ressources humaines

1/ Majorité « Vern avec vous »	Jean-Pierre DEWITTE	6/ Majorité « Vern avec vous »	Romain AUBAUD
2/ Majorité « Vern avec vous »	Sevgi KARAMAN	7/ Majorité « Vern avec vous »	Frédéric LEGLISE
3/ Majorité « Vern avec vous »	Loïc FEVRIER	8/ Minorité « Vern demain »	Nicolas PERRIN
4/ Majorité « Vern avec vous »	Corinne GUILLOTIN	9/ Minorité « Bien vivre à Vern »	Valérie GUIGOT
5/ Majorité « Vern avec vous »	Salima BOUZAHAR		

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260407-2026_04_031-DE

4. Vie scolaire, Restauration, Enfance, Jeunesse

1/ Majorité « Vern avec vous »	Amélie PETIT	6/ Majorité « Vern avec vous »	Jocelyne RENOU
2/ Majorité « Vern avec vous »	Marie-Paule MENARD	7/ Majorité « Vern avec vous »	Philippe LEMOINE
3/ Majorité « Vern avec vous »	Romain AUBAUD	8/ Minorité « Vern demain »	Valérie DAVOUST
4/ Majorité « Vern avec vous »	Evann BEURION	9/ Minorité « Bien vivre à Vern »	Valérie GUIGOT
5/ Majorité « Vern avec vous »	Jean-Marc BERTRAND		

5. Vie culturelle

1/ Majorité « Vern avec vous »	Frédéric LÉGLISE	6/ Majorité « Vern avec vous »	Sylvie RIALLAND
2/ Majorité « Vern avec vous »	Jocelyne RENOU	7/ Majorité « Vern avec vous »	Suzanne PARQUIER
3/ Majorité « Vern avec vous »	Françoise HUCHE	8/ Minorité « Vern demain »	Sonia ARENA
4/ Majorité « Vern avec vous »	Salima BOUZAHAR	9/ Minorité « Bien vivre à Vern »	Valérie GUIGOT
5/ Majorité « Vern avec vous »	Magali TOURTELIER		

6. Environnement, Espaces publics, Mobilités, Transition énergétique

1/ Majorité « Vern avec vous »	Cindie COMMEUREUC	6/ Majorité « Vern avec vous »	Françoise HUCHE
2/ Majorité « Vern avec vous »	Sébastien GIRARD	7/ Majorité « Vern avec vous »	Evann BEURION
3/ Majorité « Vern avec vous »	Sevgi KARAMAN	8/ Minorité « Vern demain »	Nicolas PERRIN
4/ Majorité « Vern avec vous »	Amélie PETIT	9/ Minorité « Bien vivre à Vern »	Valérie GUIGOT
5/ Majorité « Vern avec vous »	Salima BOUZAHAR		

7. Vie de la cité, Sports, Associations, Commerce

1/ Majorité « Vern avec vous »	Jean-Marc BERTRAND	6/ Majorité « Vern avec vous »	Françoise HUCHE
2/ Majorité « Vern avec vous »	Denis LE MELLOT	7/ Majorité « Vern avec vous »	Suzanne PARQUIER
3/ Majorité « Vern avec vous »	Sébastien GIRARD	8/ Minorité « Vern demain »	Valérie DAVOUST
4/ Majorité « Vern avec vous »	Romain AUBAUD	9/ Minorité « Bien vivre à Vern »	Valérie GUIGOT
5/ Majorité « Vern avec vous »	Marie-Paule MENARD		

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260407-2026_04_031-DE

8. Solidarités, Cohésion, Protection sociale, Santé, Emploi

1/ Majorité « Vern avec vous »	Sylvie RIALLAND	6/ Majorité « Vern avec vous »	Philippe LEMOINE
2/ Majorité « Vern avec vous »	Jocelyne RENOU	7/ Majorité « Vern avec vous »	Corinne GUILLOTIN
3/ Majorité « Vern avec vous »	Suzanne PARQUIER	8/ Minorité « Vern demain »	Stéphane SIMON
4/ Majorité « Vern avec vous »	Magali TOURTELIER	9/ Minorité « Bien vivre à Vern »	Valérie GUIGOT
5/ Majorité « Vern avec vous »	Magali MONCHAUSSE		

Le Maire,
Stéphane LABBÉ



La secrétaire de séance,
Sevgi KARAMAN

NOTA – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.